

Version
actualisée
2021

AIDE À L'INVESTISSEMENT POUR LES COMMERCES DE PROXIMITÉ

VOUS RECHERCHEZ UNE AIDE
POUR FINANCER LES TRAVAUX
ET LES ÉQUIPEMENTS MATÉRIELS LIÉS À
L'INSTALLATION OU AU DÉVELOPPEMENT DE
VOTRE POINT DE VENTE ?

LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES ET LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE
DE L'AIN VOUS ACCOMPAGNENT
FINANCIÈREMENT DANS VOTRE
PROJET !

À QUI S'ADRESSE CETTE AIDE ?



Commerces de proximité et artisans avec point de vente accessible au public.



Situés en centre-ville ou bourg-centre (hors galeries commerciales)



Dont la surface de vente est inférieure à 700m²



De moins de 10 salariés, dont le chiffre d'affaires annuel ou le total bilan est inférieur à 1M d'euros



Territoire d'implantation :
Sur l'une des 53 communes de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.
Voir carte ICI

Quel est le montant de l'Aide ?

Jusqu'à 15 000 euros d'aide cumulée.

Taux d'intervention de la CCPA : 10%

Taux d'intervention de la Région : 20% (porté à 25% pour les points relais poste).

Montant de dépenses éligibles : entre 10 000€ HT et 50 000€ HT

Pour quelles dépenses ?

Sont éligibles les investissements liés à l'installation, l'équipement ou la rénovation de votre point de vente (ex : aménagement intérieur et extérieur, enseigne, véhicule de tournée, mise en accessibilité PMR, économie d'énergie.

Important : La demande doit être déposée sur le «portail des aides de la Région» avant tout commencement de l'opération (avant la signature de devis, de bons de commande...)

Comment postuler ?

- ▶ 1^{ère} étape : Déposer votre demande d'aide sur le Portail des aides de la Région : Guide des Aides (ICI)
- ▶ 2^{ème} étape : Editer un récapitulatif de votre dossier à transmettre à la CCPA pour instruction
- ▶ 3^{ème} étape : Déposer le justificatif de cofinancement de la CCPA sur le Portail des aides pour finaliser votre dossier Région.

RENSEIGNEMENTS

> Portail des aides de la Région

CONTACTS :

Service économie de la CCPA :

04 74 61 96 40
economie@cc-plainedelain.fr

Service instructeur de la Région :

aide.tpecommercesartisanat@
auvergnesrhonealpes.fr